

CH_VB 89.570 vom 6. Oktober 1989

Bundesverwaltung, 1989-10-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_89.570

FR: CH_VB 89.570 du 6 octobre 1989

IT: CH_VB 89.570 del 6 ottobre 1989

Erwägungen

E. 6

Ist eine Harmonisierung mit der Gesetzgebung anderer europäischer Staaten angebracht, um zu verhindern, dass die Schweiz zum Hort des europäischen Rechtsextremismus wird?

E. 7

Was unternimmt die Bundesanwaltschaft gegen rechtsextreme Gruppen? Welche Rolle spielt sie bei der Koordination des polizeilichen Vorgehens bei der Bekämpfung rechtsradikaler Gewalttaten? Welche Massnahmen wurden ergriffen? Welche werden geplant?

E. 8

Welche anderen Massnahmen sieht der Bundesrat zur Bekämpfung des Rechtsextremismus vor? Texte du postulat du 22 juin 1989 Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un rapport traitant de la lutte contre les groupements d'extrême-droite en Suisse. Le rapport devra mettre tout spécialement l'accent sur les groupements d'extrême-droite violents, qui se sont fait remarquer ces derniers temps non seulement par l'adoration du régime nazi, mais aussi par des agressions contre des étrangers. Le rapport devra traiter en particulier des questions suivantes: 1. Quels groupements d'extrême-droite propagent et exercent la violence contre les étrangers et les minorités nationales en Suisse? Quelles sont leur importance numérique et leur organisation? 2. A-t-on introduit des actions pénales contre des groupements d'extrême-droite violents? Quels en ont été les résultats? Quels groupements sont-ils concernés? 3. Quelles sont les relations entre les groupements d'extrême-droite violents et d'autres organisations et partis d'extrême-droite (coordination nationale)? 4. Quelle est la provenance des publications néo-nazies? 5. Les dispositions pénales actuelles sont-elles suffisantes, ou faut-il en introduire d'autres qui puniraient par exemple l'incitation au racisme, la formation de groupements racistes, la falsification nazie de l'histoire (révisionnisme)? 6. A-t-on prévu une harmonisation avec les législations d'autres pays européens, afin d'éviter que la Suisse ne devienne le repaire de l'extrême-droite européenne?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Longet Gewässerschutz. Ursachenbekämpfung Postulat Longet Protection des eaux. Lutte à la source In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1989 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 16 Séance Seduta Geschäftsnummer 89.570 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 06.10.1989 - 08:00 Date Data Seite 1730-1730 Page Pagina Ref. No 20 017 804 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin

der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.